

territoire

Loches Développement Durable

La lettre sur le tri sélectif et le recyclage - n° 3 nov 2009





"Les DEEE, qu'est-ce que c'est ?"

Edito

Depuis la dernière Lettre du Tri en mars dernier, la Communauté de Communes Loches Développement se mobilise pour progresser en matière de tri sélectif et met actuellement en place deux nouvelles filières de recyclage sur les déchetteries de Chanceaux et de Tauxigny :

- la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) d'une part, en partenariat avec EcoSystèmes ;
- d'autre part, et vous étiez nombreux à nous la réclamer, la collecte des textiles, qui sera effective dans les semaines à venir, en partenariat avec Le Relais, membre d'Emmaüs France.

Zoom également sur une initiative de récupération de meubles usagés menée par le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) de Loches Développement, le Secours Catholique et l'ensemble des associations caritatives du Lochois, sans oublier l'entreprise d'insertion CQFT.

Je vous remercie pour les efforts produits par tous pour réduire toujours plus notre production de déchets et en améliorer le tri. Le service Ordures Ménagères de Loches Développement se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions (02 47 91 19 23 ou orduremenagere.cclid@wanadoo.fr)

Bien à vous,

Loïc BABARY
Vice Président de la CCLD
en charge du Service Ordures Ménagères

Collecte des textiles



D'ici la fin de l'année, vous pourrez déposer vos vieux vêtements, chaussures et autres petites maroquineries (ceintures, sacs à main) dans les containers prévus à cet effet à Chanceaux et Tauxigny. Cette collecte est mise en place en partenariat avec Le Relais, entreprise à but socio-économique membre du réseau Emmaüs France.

Autrefois enfouis, ces textiles connaîtront désormais une deuxième jeunesse en étant triés puis :

- recyclés dans 45% des cas en chiffons d'essuyage, en rembourrage et même pour l'isolation des habitations,
- réemployés pour les articles en bon état (soit environ 40%), c'est-à-dire réutilisés !
- incinérés ou enfouis pour les 15% d'articles souillés ou en matière non recyclable.

Outre le fait qu'elle contribue à la valorisation de nos déchets, cette nouvelle collecte participera au financement de la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables et l'insertion de personnes en difficultés.

Plus d'informations sur www.lerelais.org

Les DEEE recouvrent l'ensemble des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Les français en produisent en moyenne chaque année 16 kg dont seulement 2 kg font l'objet d'un recyclage. Ils contiennent pourtant des matériaux facilement valorisables mais aussi des substances potentiellement dangereuses pour l'environnement (fluide fluoré, gaz, etc.). L'objectif fixé par l'Union européenne est d'atteindre très rapidement les 4kg par habitant. Sur ce constat est née en 2006 une nouvelle filière de valorisation et de traitement, en place sur les déchetteries de Loches Développement depuis octobre dernier. Autrefois enfouies ou dirigées vers la ferraille, 2 tonnes de DEEE y ont ainsi été déjà collectées en 1 mois.

Mes DEEE, j'en fais quoi ?

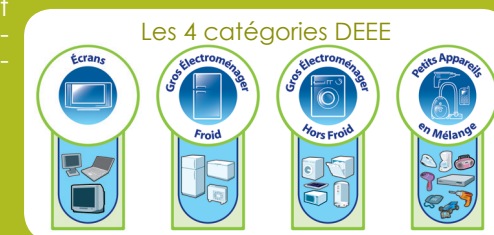
Vous avez un DEEE qui entre dans l'une des quatre catégories ci-dessous et vous souhaitez vous en séparer, trois solutions :

- 1- le don à une association caritative si votre appareil est en bon état (lire ci-dessous l'encart sur l'initiative du CIAS),
- 2- le ramener dans un magasin qui a pour obligation de reprendre votre ancien appareil lors d'un nouvel achat (1 pour 1),
- 3- en dernier ressort : l'apporter en déchetterie. Dans ce cas, vos appareils devront être complets, vidés de tout produit (aliments, lessives, sacs d'aspirateur, etc.).

Et après la déchetterie ?

Après leur collecte en déchetterie, les appareils sont triés par catégorie sur place puis centralisés par l'entreprise d'insertion TRI 37. Ils seront ensuite transportés vers des centres de traitement spécialisés où ils seront dépollués, recyclés (le métal par exemple) ou valorisés, sous forme d'énergie.

Sites internet à consulter :
www.eco-systemes.fr
www.tri37.com



La « bourse aux meubles » : récupérer pour redistribuer.

Le CIAS de Loches Développement, avec le concours des associations caritatives, a lancé le 1^{er} octobre 2009 la « bourse aux meubles ». Il s'agit de récupérer des meubles en bon état et de l'électroménager en fonctionnement qui sont ensuite redistribués quasi gratuitement aux familles défavorisées de la Communauté de Communes. Les dons sont à effectuer sur RDV : CIAS au 02 47 59 23 30 ou J.M. VANDURME au 06 50 32 28 08. Fidèle au principe des 3R « Réduire, recycler, réutiliser », cette initiative pourrait prendre de l'ampleur dans les mois à venir avec un partenariat plus fort avec les déchetteries de la CCLD qui reçoivent près de 1 000 tonnes d'encombrants par an dont une partie serait parfaitement réutilisable.

Vrai/Faux

Je peux mettre tous les emballages plastiques dans mon bac (ou sac) jaune.

FAUX : seules les bouteilles (eau, soda, huile, etc.) et autres flacons (shampoing, lessive, etc.) sont recyclés. Les autres plastiques sont refusés sur la chaîne de tri et sont enfouis. En cas de doute, mettez l'emballage dans votre poubelle « Ordures ménagères ».

Les bouteilles en verre se recyclent à l'infini.

VRAI : c'est pourquoi il est important de privilégier ce type de contenants (jus de fruit, pots de yaourt, crème fraîche, etc.) et de les rapporter après usage dans les colonnes à verre.



Horaires des déchetteries

Pensez à votre carte d'accès, elle est obligatoire et vous est délivrée sur place gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

Chiffres Clés

de novembre 2008 à fin octobre 2009

Ordures ménagères collectées :

5 193 tonnes (-2,5% par rapport à 2008)

Tri sélectif collecté :

256 tonnes (+8,4% par rapport à 2008)

Verre : 912 tonnes (+0,9%)

Fréquentation des déchetteries :

36 680 visites (-2,5%)

CHANCEAUX-PRÈS-LOCHES

La Baillaudière - Tél. 06 81 93 47 62
lundi au samedi

8h - 12h et 14h - 18h

dimanche : 9h - 12h

fermée les jours fériés

le mardi matin est réservé aux artisans, entrepreneurs et commerçants, ainsi qu'aux particuliers munis d'un véhicule supérieur à 2 m de hauteur et moins de 3,5t.

jours fériés

Décalage de collecte d'une journée jusqu'à la fin de la semaine après les jours fériés suivants : vendredi 25 décembre, vendredi 1er janvier, lundi 5 avril.

Le mémo du tri

Disponible gratuitement en français, anglais et espagnol sur demande auprès de la CCLD ou dans votre Mairie.

TAUXIGNY

Le Bois-Joly - Tél. 02 47 43 18 66
mercredi, vendredi et

samedi 8h - 12h et 14h - 18h

fermée les jours fériés.

À NOTER

à compter du 1^{er} janvier 2010
et jusqu'au 31 mars 2010 :
nouveaux horaires d'hiver
à Chanceaux et Tauxigny
8h00-12h00 / 13h00-17h00
Jours d'ouverture
et dimanche inchangés